

**MULTIPLICATION DES CONTRÔLES, EXPLOSION DE LA CHARGE DE TRAVAIL ET
PERTE DE SENS !**

FACE À LA LOGIQUE COMPTABLE ET À LA LOI « PLEIN EMPLOI » : EXIGEONS DU RESPECT ET DU SENS POUR NOS MÉTIERS !

DES OBJECTIFS MULTIPLIÉS PAR 3, MAIS À QUEL PRIX ?

Alors que la Direction Générale de France Travail sollicite et consulte les agents sur l'actualisation de la fiche emploi du Conseiller Emploi, la réalité du terrain au CRE et dans l'ensemble des services est alarmante :

- **Multipliation par 3 des objectifs de contrôle sur 3 ans** : sans aucune création d'effectifs à la hauteur des exigences imposées.
- **Procédures « simplifiées » en trompe-l'œil** : La redynamisation s'efface au profit de la presque-systématisation des avertissements et des sanctions.
- **Transformation des métiers** : Une charge de travail accrue, devenue « mono-tâche », qui enferme les agents dans du contrôle statistique pur.
- **Perte de sens généralisée** : Le cœur du métier de conseiller — l'accompagnement humain et bienveillant — est bradé au profit d'une logique répressive et comptable.

LA LOI « PLEIN EMPLOI » : UNE DÉRIVE SANCTIONNATRICE DESTRUCTRICE

Cette situation n'est pas un hasard : elle est le résultat direct des orientations de la loi « Plein Emploi ». Plutôt que d'allouer les moyens nécessaires à un accompagnement personnalisé et de qualité, le pouvoir politique et la Direction Générale font le choix de la pression normative et de la sanction automatisée.

Pour FO, c'est inacceptable ! Nos collègues ne sont pas des contrôleurs aveugles, mais des professionnels du conseil et du retour à l'emploi.

NOS REVENDICATIONS

- L'ABROGATION DE LA LOI PLEIN EMPLOI et de sa logique de suspicion généralisée envers les travailleurs privés d'emploi.
- Des moyens humains et matériels à la hauteur des besoins sur le terrain, pas des cadences infernales.
- Le maintien et le développement de la redynamisation au lieu du tout-sanction.
- La reconnaissance du sens du métier et de la technicité des Conseillers lors de la révision des fiches emplois.

L'ACTION SYNDICALE CONTINUE :

FO portera fermement ces exigences au niveau national au travers notamment de l'Observatoire National des Métiers comme sur les questions de santé/sécurité et de conditions de travail dans le cadre de la Commission Santé Sécurité Conditions de Travail Centrale.

**Ne subissons plus, organisons-nous
et faisons entendre notre voix !**

